

Rapport de la Présidente du jury
Des concours interne, externe et de troisième voie d'attaché territorial
- session 2022 -

Ces concours sont organisés pour la **quatrième** fois par le Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne, et pour la **huitième** fois par les centres de gestion depuis le transfert de compétence en matière d'organisation des concours du 1^{er} janvier 2010.

Depuis cette date, les centres de gestion ont adopté, pour l'ensemble des concours et examens transférés, un mode d'organisation dans un cadre régional ou interrégional. La répartition de l'organisation de la session 2022 des concours d'attaché s'établit donc comme suit :

Régions ou Interrégions	Centre de gestion (CDG) organisateur
Provence - Alpes - Côte d'Azur	CDG 13 (Bouches-du-Rhône)
Nouvelle Aquitaine	CDG 33 (Gironde)
Occitanie	CDG 31 (Haute-Garonne)
Corse	CDG 2A (Corse du Sud)
Bretagne / Pays de Loire / Normandie	CDG 35 (Ille-et-Vilaine)
Auvergne / Rhône-Alpes	CDG 69 (Rhône))
Grand Est / Bourgogne-Franche-Comté	CDG 54 (Meurthe-et-Moselle)
Hauts de France	CDG 59 (Nord)
Outremer	CDG 976 (Mayotte)
Ile-de-France/Centre Val de Loire	CIG de la Petite Couronne

Le **Centre de gestion du Rhône, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et de centre de gestion de la Meurthe et Moselle**, ont conduit conjointement les travaux d'élaboration des sujets nationaux des épreuves écrites, utilisés à la même date, le **jeudi 17 novembre 2022**, et aux mêmes heures par tous les organisateurs.

Les épreuves orales se sont déroulées **du 3 au 21 avril 2023**.

Le jury du concours, présidé par **Anne-Sophie DURNES**, administratrice territoriale, Directrice Générale des services de la ville de Saint-Denis (93), était composé de 78 membres répartis en trois collèges égaux : élus locaux, fonctionnaires territoriaux, personnalités qualifiées. 143 correcteurs ont été mobilisés pour les travaux de correction des épreuves écrites. **Jean-Marc PACOR**, représentant du personnel de catégorie A, avait été désigné par tirage au sort pour siéger au sein du collège des fonctionnaires territoriaux. **Catherine ALFAROBBA** représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Les tableaux ci-après présentent les principales données des sessions 2010, 2011, 2012, 2014, 2016, 2018 et 2022

1 – **Session 2010 (organisée par le CIG de la Grande Couronne)**

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Seuils	Admis
Externe	Administration générale	431	2 856	1 668	9,00	526	516	10,00	315
	Gestion du secteur sanitaire et social	14	168	87	9,00	20	19	11,17	9
	Analyste	7	32	21	9,00	3	3	10,00	3
	Animation	14	154	76	9,00	32	31	10,00	14
	Urbanisme et développement des territoires	14	431	274	10,79	29	28	11,58	14
	Total concours externe	480	3 641	2 126		610	597		355
Interne	Administration générale	214	3 832	2 825	10,25	572	557	10,78	326
	Gestion du secteur sanitaire et social	7	394	299	11,75	24	24	12,78	12
	Analyste	3	45	31	10,25	7	6	10,00	4
	Animation	7	318	251	11,75	24	24	10,61	10
	Urbanisme et développement des territoires	7	118	92	10,25	13	13	11,44	7
	Total concours interne	238	4 707	3 498		640	624		359
Troisième concours	Administration générale	71	266	236	9,00	129	129	10,25	71
	Gestion du secteur sanitaire et social	3	11	7	9,00	3	3	10,00	3
	Analyste	2	2	0		0	0		
	Animation	3	15	13	9,00	0	0		
	Urbanisme et développement des territoires	3	7	6	9,00	3	3	10,83	3
	Total troisième concours	82	301	262		135	135		77
Total général session 2010		800	8 649	5 886		1 385	1 356		791

2- Session 2011 (organisée par le CIG de la Grande Couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Seuils	Admis
Externe	Administration générale	340	2 719	1 595	10,00	406	400	10,75	214
	Gestion du secteur sanitaire et social	16	141	76	10,00	11	11	10,00	8
	Analyste	6	34	18	10,00	2	2	10,50	2
	Animation	16	153	77	10,00	23	23	10,50	10
	Urbanisme et développement des territoires	16	403	245	10,00	41	40	11,46	16
	Total concours externe	394	3 450	2 011		483	476		250
Interne	Administration générale	180	3 985	2 796	10,25	631	617	11,05	324
	Gestion du secteur sanitaire et social	9	346	227	10,75	37	35	12,50	15
	Analyste	3	37	28	10,00	10	10	10,50	5
	Animation	9	358	267	10,75	43	43	10,89	16
	Urbanisme et développement des territoires	9	126	100	10,25	18	18	11,44	9
	Total concours interne	210	4 852	3 418		739	723		369
Troisième concours	Administration générale	80	363	267	10,00	93	92	10,11	62
	Gestion du secteur sanitaire et social	5	29	25	10,00	5	5	10,50	5
	Analyste	1	6	2	10,00	2	2	10,25	1
	Animation	5	34	25	10,00	3	3	10,50	1
	Urbanisme et développement des territoires	5	9	7	10,00	5	5	11,89	5
	Total troisième concours	96	301	262		108	107		74
Total général session 2011		700	8 603	5 691		1 330	1 306		693

3- Session 2012 (organisée par le CIG de la Petite Couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Seuils	Admis
Externe	Administration générale	410	3 166	1 906	10,00	489	479	10,50	313
	Gestion du secteur sanitaire et social	16	158	70	10,00	13	12	10,00	8
	Analyste	5	27	10	10,00	1	1	13,08	1
	Animation	16	182	90	10,00	20	20	10,00	14
	Urbanisme et développement des territoires	16	399	224	11,00	26	25	11,13	16
	Total concours externe	463	3 932	2 300		549	537		352
Interne	Administration générale	210	4 766	3 243	11,00	526	519	10,89	308
	Gestion du secteur sanitaire et social	9	386	250	11,00	32	32	11,17	16
	Analyste	3	45	25	11,00	9	9	10,67	5
	Animation	9	399	280	11,50	29	29	11,17	12
	Urbanisme et développement des territoires	9	138	104	12,00	22	22	10,44	11
	Total concours interne	240	5 734	3 902		618	611		352
Troisième concours	Administration générale	80	490	364	10,00	125	124	10,61	79
	Gestion du secteur sanitaire et social	5	29	22	10,00	3	3	11,33	3
	Analyste	2	7	4	10,00	4	4	13,44	2
	Animation	5	44	39	10,00	5	5	10,33	4
	Urbanisme et développement des territoires	5	14	11	10,00	6	6	11,61	3
	Total troisième concours	97	584	440		143	142		91
Total général session 2012		800	10 250	6 642		1 310	1 290		795

4- Session 2014 (organisée par le CIG de la Petite Couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Seuils	Postes Transférés	Admis
Externe	Administration générale	410	3 828	2 046	10,00	588	572	10,33	0	410
	Gestion du secteur sanitaire et social	16	169	79	10,00	14	14	10,33	-7	9
	Analyste	5	30	19	10,00	4	4	10,46	-2	3
	Animation	16	179	90	10,00	18	17	10,73	-4	12
	Urbanisme et développement des territoires	16	445	223	12,00	26	25	11,71	-1	15
	Total concours externe	463	4 651	2 457		650	632		-14	449
Interne	Administration générale	210	5 268	3 422	11,75	457	448	12,17	+4	214
	Gestion du secteur sanitaire et social	9	442	272	12,00	24	24	11,17	+7	16
	Analyste	3	46	39	12,00	8	7	13,06	+2	5
	Animation	9	479	318	12,00	33	32	10,33	+4	13
	Urbanisme et développement des territoires	9	146	102	12,00	30	29	13,00	+1	10
	Total concours interne	240	6 381	4 153		552	540		+18	258
Troisième concours	Administration générale	80	711	533	11,00	149	146	11,89	-4	76
	Gestion du secteur sanitaire et social	5	47	34	11,00	12	11	12,94	0	5
	Analyste	2	12	8	10,00	3	3	12,28	0	2
	Animation	5	57	43	11,00	13	13	14,11	0	5
	Urbanisme et développement des territoires	5	28	17	11,00	10	10	12,50	0	5
	Total troisième concours	97	855	635		187	183		-4	93
Total général session 2014		800	11 887	7 245		1 389	1 355			800

5- Session 2016 (organisée par le CIG de la Grande Couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Seuils	Admis
Externe	Administration générale	348	3 188	1 563	10,00	543	535	11,75	239
	Gestion du secteur sanitaire et social	32	187	90	10,00	39	38	11,00	20
	Analyste	4	49	25	10,00	8	8	12,33	3
	Animation	32	164	78	10,00	24	23	10,00	16
	Urbanisme et développement des territoires	36	358	169	10,00	64	61	10,00	25
	Total concours externe	452	3 946	1 952		678	665		303
Interne	Administration générale	173	4 971	3 121	12,00	580	572	11,89	303
	Gestion du secteur sanitaire et social	15	580	356	12,00	49	49	11,39	22
	Analyste	2	51	33	13,00	7	7	14,00	3
	Animation	15	565	409	12,00	48	45	10,50	27
	Urbanisme et développement des territoires	18	205	150	11,50	39	38	10,00	22
	Total concours interne	223	6 372	4 069		723	711		377
Troisième concours	Administration générale	58	437	262	10,00	94	92	11,75	37
	Gestion du secteur sanitaire et social	5	26	18	10,00	12	12	11,00	10
	Analyste	1	5	5	10,00	3	3	13,00	1
	Animation	5	32	20	10,00	6	6	10,50	6
	Urbanisme et développement des territoires	6	26	20	10,00	11	11	10,00	4
	Total troisième concours	75	526	325		126	124		58
Total général session 2016		750	10 844	6 346		1 527	1 500		738

6- Session 2018 (organisée par le CIG de la Petite Couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Seuils	Postes Transférés	Admis
Externe	Administration générale	410	2 798	1 441	10,00	513	494	11,00	-105	305
	Gestion du secteur sanitaire et social	16	140	68	10,00	23	23	12,08	-7	9
	Analyste	5	32	16	10,00	3	3	11,04	-3	1
	Animation	16	115	56	10,00	16	16	11,42	-8	8
	Urbanisme et développement des territoires	16	233	103	10,00	29	29	11,25	-5	11
	Total concours externe	463	3 318	1 684		584	565			334
Interne	Administration générale	210	4 941	3 062	11,00	726	710	11,67	+ 107	317
	Gestion du secteur sanitaire et social	9	509	293	12,50	39	38	13,50	+8	17
	Analyste	3	50	29	10,00	12	11	10,83	+3	6
	Animation	9	536	350	13,00	35	34	12,72	+8	17
	Urbanisme et développement des territoires	9	181	108	12,00	34	33	13,11	+8	17
	Total concours interne	240	6 217	3 842		846	826			374
Troisième concours	Administration générale	80	610	421	11,00	123	121	11,19	-2	78
	Gestion du secteur sanitaire et social	5	50	28	10,00	6	6	11,72	-1	4
	Analyste	2	13	10	10,00	3	3	11,06	0	2
	Animation	5	47	40	11,00	10	9	12,61	0	5
	Urbanisme et développement des territoires	5	15	12	10,00	5	5	11,61	-3	2
	Total troisième concours	97	735	511		147	144			91
Total général session 2018		800	10 270	6 037		1 577	1 535			799

Session 2020 reportée en 2021 (organisée par le CIG de la Grande Couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves obligatoires d'admission	Seuils	Postes transférés	Admis
Externe	Administration générale	348	1 686	828	10,00	256	255	10,00		188
	Gestion du secteur sanitaire et social	48	164	85	10,00	18	18	10,00		17
	Analyste	23	21	12	10,00	9	9	10,00		5
	Animation	32	105	55	10,00	14	14	10,00		11
	Urbanisme et développement des territoires	54	239	130	10,00	29	29	10,00		22
	Total concours externe	505	2 215	1 110		326	325			243
Interne	Administration générale	173	3 274	2 094	11,50	478	471	11,08		315
	Gestion du secteur sanitaire et social	24	435	287	11,50	62	60	10,22		44
	Analyste	11	39	30	10,00	9	9	10,00		6
	Animation	15	401	286	11,50	51	48	11,75		28
	Urbanisme et développement des territoires	27	161	112	10,00	25	25	10,00		16
	Total concours interne	250	4 310	2 809		625	613			409
Troisième Concours	Administration générale	58	456	297	10,00	122	118	11,00		61
	Gestion du secteur sanitaire et social	8	44	34	10,00	14	14	10,00		7
	Analyste	4	13	10	10,00	5	5	10,00		4
	Animation	5	46	33	10,00	11	11	11,00		5
	Urbanisme et développement des territoires	9	33	21	10,00	5	5	10,00		2
	Total troisième concours	84	592	395		157	153			79
Total général session 2020 reportée		839	7 117	4 314		1 108	1 091			731

Session 2022 (organisée par le CIG de la petite couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Seuils	Postes transférés	Admis
Externe	Administration générale	426	1 628	944	10,00	395	388	11,27	-171	255
	Gestion du secteur sanitaire et social	24	129	72	10,50	25	23	10,27	-9	15
	Analyste	6	19	10	10,00	5	5	10,08	-2	4
	Animation	18	90	52	10,50	14	14	10,50	-8	10
	Urbanisme et développement des territoires	18	203	113	12,07	30	30	13,42	-	18
	Total concours externe	492	2 069	1 191		469	430			
Interne	Administration générale	213	3 650	2 606	10,75	731	717	11,83	+171 +4	388
	Gestion du secteur sanitaire et social	12	410	286	12,00	51	49	13,19	+9	21
	Analyste	3	36	21	10,25	11	10	11,28	+2 +1	6
	Animation	9	435	329	13,00	35	35	14,44	+8	17
	Urbanisme et développement des territoires	9	131	97	12,50	36	35	14,00	-	9
	Total concours interne	246	4 662	3 339		864	846			
Troisième concours	Administration générale	71	474	369	10,75	152	148	11,83	-4	67
	Gestion du secteur sanitaire et social	4	29	24	10,75	8	8	12,11	-	4
	Analyste	1	4	3	11,75	1	1	10,00	-1	0
	Animation	3	34	27	13,00	8	7	14,06	-	3
	Urbanisme et développement des territoires	3	22	20	12,00	6	6	13,67	-	3
	Total troisième concours	82	563	443		175	170			
Total général session 2022		820	7 294	4 973		1 508	1 446			820

4- Comparatif entre les sessions

Sessions	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Taux d'absentéisme	Admissibles	Présents aux épreuves obligatoires d'admission	Admis	Taux de réussite	Taux de pourvoi des postes
2010	800	8 649	5 886	31,95 %	1 385	1 356	791	13,44 %	98,88 %
2011	700	8 603	5 691	33,85 %	1 330	1 306	693	12,18 %	99,00 %
2012	800	10 250	6 642	35,20 %	1 310	1 290	795	11,97 %	99,38 %
2014	800	11 887	7 245	39,05 %	1 389	1 355	800	11,04 %	100,00 %
2016	750	10 844	6 346	41,48 %	1 527	1 500	738	11,63 %	98,40 %
2018	800	10 270	6 037	41,22 %	1 577	1 535	799	13,24 %	99,88 %
2020	839	7 117	4 314	39,38 %	1 108	1 091	731	10,27 %	87,12 %
2022	820	7 294	4 973	31,82 %	1 508	1 446	820	11,24 %	100,00 %

Après un pic en 2014, le nombre d'inscrit a connu une première baisse en 2016 et 2018. Une nouvelle baisse est constatée lors des sessions 2020 et 2022, pour lesquelles le nombre de candidats valablement autorisés à concourir s'établit autour de 7 000 inscrits.

Pour la session 2022, le taux d'absentéisme moyen sur l'ensemble des trois voies de concours s'établit à **31,82 %**, en baisse par rapport à la session 2020. Comme lors des sessions précédentes, il est plus important en externe (42,38%) et moins élevé au troisième concours (21,31%).

La baisse de l'absentéisme s'explique notamment par la mise en œuvre des limitations d'inscription prévues à l'article L325-30 du Code Général de la Fonction Publique, lequel dispose que : « Les candidats à un concours organisé par plusieurs centres de gestion de la fonction publique territoriale dont les épreuves ont lieu simultanément, et qui permet l'accès à un emploi d'un même grade ne peuvent pas figurer sur plusieurs listes des admis à participer, quelles que soient les voies d'accès audit concours (...) ».

La session 2022, qui connaît un taux de réussite de 11,24 % s'avère moins sélective que la précédente session. Le taux de pourvoi des postes est de **100 %**, ce qui est très satisfaisant.

I- Le profil des présents aux épreuves écrites de la session 2022 des concours d'attaché territorial

Comme souvent dans la filière administrative, les candidates sont majoritaires. Elles représentent en effet **74,58 %** des présents, soit 3 709. Les hommes sont quant à eux représentés à hauteur de 25,42 %.

La répartition des candidats dans les différentes tranches d'âge est conforme à ce que l'on pouvait attendre dans chaque voie de concours.

Tranches d'âge	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Moins de 20 ans	0	0	0	0
21 à 30 ans	734	103	18	855
31 à 40 ans	324	1 257	145	1 726
41 à 50 ans	110	1 419	198	1 727
51 ans et plus	24	560	82	666
Total	1 192	3 339	443	4 974

Logiquement les candidats du concours externe appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 21 à 30 ans (61,58 %), alors que 42,50 % des candidats du concours interne sont âgés de 41 à 50 ans. Sur le troisième concours aussi les candidats sont plus âgés : 44,69 % ont entre 41 et 50 ans.

On trouve la plus forte proportion de candidats âgés de plus de 51 ans sur le concours interne, où ils représentent 16,77 % des présents.

Conformément au ressort géographique d'organisation des concours, la majorité (56,96 %) des candidats présents sont franciliens. 1 782 candidats (35,83 %) sont domiciliés en province et 7,20 % se sont déplacés depuis les départements et territoires ultramarins. C'est en externe que le pourcentage de candidats détenant un doctorat est le plus élevé. En interne, les titulaires d'une licence représentent un quart des effectifs. Sur le troisième concours, 20 % des présents déclarent un diplôme de niveau 5 (BTS, DUT, DEUG...).

Les candidats des trois voies de concours déclarent à hauteur de **21,30 %** avoir suivi une formation de préparation dispensée par le CNFPT, ils étaient **19,63 %** en 2018. **21,10 %** des inscrits n'ont pas suivi de préparation, et **48,6 %** déclarent s'être préparés seuls.

II- Le niveau des candidats à l'écrit

1) Le troisième concours

Les candidats au troisième concours subissent une unique épreuve d'admissibilité, qui consiste en **la rédaction d'un rapport ou d'une note** selon la spécialité (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Spécialité administration générale : la rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : la rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Spécialité analyste : la rédaction, à partir des éléments d'un dossier, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale.

Spécialité animation : la rédaction, à partir des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Spécialité urbanisme et développement des territoires : la rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Spécialités	Inscrits	Présents	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires	% par rapport aux présents	Nombre de notes = ou > à 10,00	% par rapport aux présents	Nombre de notes = ou > à 15,00	% par rapport aux présents	Moyenne
Administration générale	474	369	17,00	0,25	23	6,23 %	204	55,28 %	18	4,88 %	9,86
Gestion du secteur sanitaire et social	29	24	16,25	4,50	2	8,33 %	10	41,66 %	1	4,17 %	9,31
Analyste	4	3	11,75	7,50	0	0,00 %	1	33,33 %	0	0,00 %	9,17
Animation	34	27	15,00	0,00	3	11,11 %	13	48,15 %	1	3,70 %	9,46
Urbanisme et développement des territoires	22	20	14,50	1,00	1	5,00%	12	60,00 %	0	0,00 %	9,81
Total	563	443	17,00	0,00	29	6,55 %	240	54,18 %	20	4,51 %	

Toutes spécialités confondues, les notes s'échelonnent de 0,00 à 17,00. 29 candidats, soit 6,55 % des présents, obtiennent une note éliminatoire à l'unique épreuve écrite d'admissibilité, 240 candidats (54,18 % des présents) obtiennent 10,00 ou plus. Vingt candidats (4,51 % des présents) obtiennent une note égale ou supérieure à 15,00.

Les moyennes générales sont très homogènes. Elles vont de 9,17/20, moyenne obtenue par les candidats de la spécialité analyste, à 9,86/20, moyenne obtenue par les candidats de la spécialité administration générale.

2) Le concours interne

Les candidats au concours interne subissent également une unique épreuve d'admissibilité, qui consiste en **la rédaction d'un rapport ou d'une note** selon la spécialité (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Comme pour les sessions précédentes, les sujets des concours interne et de troisième voie étaient identiques (par spécialité).

Spécialités	Inscrits	Présents	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires	% par rapport aux présents	Nombre de notes = ou > à 10,00	% par rapport aux présents	Nombre de notes = ou > à 15,00	% par rapport aux présents	Moyenne
Administration générale	3 650	2 606	18,00	0,00	238	9,13 %	921	35,34 %	63	2,42 %	8,73
Gestion du secteur sanitaire et social	410	286	16,00	0,00	29	10,14 %	89	31,12 %	11	3,85 %	8,60
Analyste	36	21	15,50	3,25	1	4,76 %	11	52,38 %	1	4,76 %	9,96
Animation	435	329	16,75	0,00	36	10,94 %	101	30,70 %	8	2,43 %	8,44
Urbanisme et développement des territoires	131	97	17,00	0,00	5	5,15 %	12	12,37 %	5	5,15 %	10,57
Total	4 662	3 339	18,00	0,00	309	9,25 %	1 134	33,96 %	88	2,64 %	

Toutes spécialités confondues, les notes s'échelonnent de 0,00 à 18,00. 309 candidats, soit 9,25 % des présents obtiennent une note éliminatoire à l'unique épreuve écrite d'admissibilité. 1 134 candidats (33,96 % des présents) obtiennent 10,00 ou plus. Quatre-vingt-huit candidats (2,64 % des présents) obtiennent une note égale ou supérieure à 15,00.

Les moyennes générales par spécialité vont de 8,44 (animation) à 10,57 (urbanisme).

3) Le concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves d'admissibilité :

1°) **une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales** dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation / formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...), (durée : quatre heures ; coefficient 3) ; Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Le sujet de l'épreuve de composition était identique pour tous les candidats du concours externe.

2°) **la rédaction d'une note** selon la spécialité (durée : quatre heures ; coefficient 4)

Spécialité administration générale : la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale.

Spécialité analyste : la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale.

Spécialité animation : la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale.

Spécialité urbanisme et développement des territoires : la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale.

Spécialités	Inscrits	Epreuve de composition							Epreuve de note						
		Présents	Note la + haute	Note la + basse	Nb notes éliminatoires (%présents)	Nb notes = ou > 10,00 (% présents)	Nombre de notes = ou > à 15, 00 (%présents)	Moyenne	Présents	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires (%présents)	Nombre de notes = ou > à 10,00 (%présents)	Nombre de notes = ou > à 15, 00 (%présents)	Moyenne
Administration générale	1628	955	18,00	0,00	100 (10,47 %)	325 (34,03 %)	30 (3,14 %)	8,57	945	18,00	0,00	55 (5,83 %)	482 (51,06 %)	44 (4,66%)	9,76
Gestion du secteur sanitaire et social	129	73	15,00	4,00	3 (4,11 %)	31 (42,47 %)	1 (1,37 %)	8,97	72	18,00	0,00	12 (16,67 %)	28 (38,89 %)	1 (1,39 %)	8,90
Analyste	19	11	13,50	0,50	1 (9,09 %)	7 (63,64 %)	0 (0,00 %)	9,23	10	13,25	5,50	0 (0,00 %)	5 (50,00 %)	0 (0,00 %)	9,63
Animation	90	52	16,75	4,00	1 (1,92 %)	22 (42,31 %)	4 (7,69 %)	9,58	52	17,00	1,50	9 (17,31 %)	13 (25,00 %)	4 (7,69 %)	8,33
Urbanisme et aménagement du territoire	203	115	16,50	3,00	8 (6,96 %)	58 (50,43 %)	9 (7,83 %)	9,64	113	18,00	0,00	12 (10,62 %)	51 (45,13 %)	4 (3,54 %)	9,19
Total	2 069	1 206	18,00	0,00	113 (9,37 %)	443 (36,73 %)	44 (3,65 %)		1 192	18,00	0,00	88 (7,39 %)	579 (48,61 %)	53 (4,45 %)	

Comme lors des sessions précédentes, les moyennes à l'épreuve de composition sont assez faibles, notamment dans la spécialité administration générale, où la moyenne s'élève à 8,57 / 20. 113 candidats (9,37 % des présents) sont éliminés par cette épreuve. Plus de 36% des candidats présents obtiennent à l'épreuve de composition une note supérieure ou égale à 10. Quarante-quatre candidats seulement (3,65 % des présents) obtiennent une note égale ou supérieure à 15/20.

Les moyennes à l'épreuve de note vont de 8,33/20 dans la spécialité animation à 9,76/20 dans la spécialité administration générale, mais restent inférieures à 10/20 dans toutes les spécialités.

III- L'évaluation des sujets des épreuves écrites par les correcteurs

A) Le concours externe

Rappel des sujets du concours externe :

Composition : « Entre développement local et transition écologique, les collectivités territoriales doivent-elles choisir ? »

Note :

- **Spécialité administration générale** :
« La co-construction des politiques et services publics locaux »
- **Spécialité gestion du secteur sanitaire et social** :
« Les collectivités territoriales et la lutte contre la pauvreté »
- **Spécialité animation** :
« Les relations entre les acteurs de la communauté éducative »
- **Spécialité analyste** :
« Le recours à l'informatique en nuage dans les collectivités territoriales »
- **Spécialité urbanisme et développement des territoires** :
« Le rôle des intercommunalités dans la politique du logement »

Les correcteurs de l'épreuve de composition ont pour la plupart jugé que le sujet était d'actualité, se prêtant à des illustrations variées. La thématique, quoique peut-être « attendue » par les candidats était très pertinente.

Les correcteurs ont par ailleurs relevé chez les candidats un certain nombre d'atouts, mais aussi quelques points à améliorer :

Forces	Axes de progression
Intérêt perceptible pour les problématiques environnementales et climatiques	Problématisation souvent insuffisante
Bonnes connaissances générales sur cette question	D'inquiétantes lacunes sur la syntaxe et l'orthographe
Sujet et problématique globalement compris	Des connaissances trop peu étayées
Un effort de contextualisation et de structuration des copies	Cadre réglementaire souvent absent ou imprécis
Plans généralement adaptés, bien que souvent simples	Connaissance souvent lacunaire des compétences des collectivités
Bonne gestion du temps	Tendance au hors sujet pour « placer » des connaissances
Quelques copies démontrant de très bonnes qualités rédactionnelles	Manque de mise en perspective du sujet
	Conclusions rarement satisfaisantes
	Copies parfois peu soignées

Conseils aux candidats :

- Veiller à définir les termes du sujet en introduction
- Prendre le temps de travailler la problématique
- S'informer régulièrement sur l'actualité territoriale
- Consolider les révisions sur le cadre règlementaire et l'actualité juridique
- S'intéresser aux sujets d'actualité en faisant le lien avec les compétences des collectivités
- Travailler le style
- Garder du temps pour la relecture de la copie
- Soigner l'écriture

Les correcteurs de l'épreuve de note considèrent qu'il s'agit d'une épreuve incontournable pour le recrutement de futurs cadres administratifs. Les sujets ont été jugés d'actualité et bien adaptés au niveau du concours.

Forces	Axes de progression
De bonnes connaissances sur les enjeux et concepts des différents sujets	Défaut de mise en perspective du sujet
Capacité à identifier une problématique	Formulation de la problématique parfois simpliste
Utilisation pertinente des documents mis à disposition	Méconnaissance de l'environnement territorial
Plan mettant en valeur les différentes dimensions du sujet	Absence de cadre règlementaire
Ambition d'inscrire la note dans un processus de décision	Des exemples sans rapport avec le contexte
Bonne maîtrise méthodologique (qualité de l'introduction, plan bien structuré...)	Informations oubliées ou insuffisamment mises en valeur
Formalisme bien respecté	Méconnaissance de la méthodologie de l'épreuve
Bonne gestion du temps	Beaucoup de copies trop synthétiques
Bonne expression écrite	Niveau rédactionnel fragile pour des futurs cadres A (orthographe et syntaxe défailtantes, pauvreté lexicale)
	Difficulté à se positionner au bon niveau d'analyse
	Difficulté à se projeter dans la mise en œuvre

Conseils aux candidats :

- Veiller à bien respecter le formalisme de l'épreuve.
- Travailler la qualité du style et le vocabulaire, et fournir un effort dans l'élaboration de la titraille
- Ne pas oublier que la note doit aider le destinataire à la prise de décision. Adapter le propos de la note au destinataire et choisir les illustrations appropriées
- Prendre de la hauteur par rapport au dossier présenté.
- Bien penser à définir les éléments de la commande afin de s'assurer de sa bonne compréhension.
- Si les illustrations sont très importantes, il faut bien veiller à équilibrer avec des apports techniques.
- S'appuyer sur les exemples décrits dans les documents supports : ils doivent servir un argumentaire et pas l'inverse
- Rester en alerte sur l'actualité juridique et les pratiques locales
- Veiller à la gestion du temps

B) Le concours interne et le troisième concours

Rappel des sujets du concours interne :

- **Spécialité administration générale :**
La gestion dématérialisée de la relation aux usagers dans les collectivités territoriales
- **Spécialité gestion du secteur sanitaire et social :**
Le soutien à l'autonomie des personnes âgées
- **Spécialité animation :**
Les tiers-lieux centrés sur la jeunesse
- **Spécialité analyste :**
Les enjeux et l'opportunité de créer une plateforme de mobilité servicielle également dénommée MaaS (Mobility as a Service)
- **Spécialité urbanisme et développement des territoires :**
La prévention et la lutte contre la pollution lumineuse

Les correcteurs considèrent que cette épreuve est pertinente dans la mesure où elle permet de mettre en avant les qualités d'analyse et d'aide à la décision des candidats. Les sujets abordent des thèmes essentiels pour toutes les collectivités et sont propices à l'élaboration de solutions véritablement opérationnelles.

Forces	Points à améliorer
Les sujets sont généralement compris et traités	Des introductions sans définition ni problématique
Bonne utilisation du dossier documentaire	Contexte de la commande insuffisamment pris en compte
Un effort de synthèse et de sélection des informations pour les bonnes copies	Cadre juridique souvent méconnu
Des connaissances professionnelles bien mobilisées	Peu d'analyse critique des éléments du dossier
Mode projet bien mobilisé par certains candidats	La méthode projet est souvent « plaquée » sans effort d'adaptation au sujet
Certaines copies abordent le sujet avec une vision transversale	Culture territoriale lacunaire
Bonne connaissance des acteurs	Solutions opérationnelles pas toujours très concrètes ni innovantes
Méthodologie du rapport maîtrisée	Conduite du changement trop peu souvent évoquée
Bon niveau rédactionnel	Difficultés de positionnement
	Trop de constats et pas assez d'analyse
	Titres trop peu élaborés
	Absence de logique dans le raisonnement
	Mauvaise gestion du temps
	Faiblesses rédactionnelles (syntaxe, orthographe, vocabulaire...)

Conseils aux candidats :

- Bien lire le sujet et s'y référer dans le traitement des informations
- Relire régulièrement, tout au long de l'épreuve, les éléments du sujet, pour s'assurer que le propos répond bien à la commande.
- Soigner l'introduction et en respecter toutes les fonctions (pas seulement l'annonce de plan).
- Adapter la méthodologie de projet à la commande
- Mieux maîtriser le mode projet et penser à la transversalité
- Donner des solutions opérationnelles et concrètes
- Utiliser ses connaissances personnelles et ses acquis pour la partie propositions
- Bien se relire
- Veiller au soin de l'écriture
- Veiller à ce que toute la copie soit rédigée
- Travailler ses connaissances juridiques
- S'exercer sur des situations de problématiques à traiter en mode projet
- Soigner davantage la rédaction des développements, ne pas se limiter à citer des idées mais argumenter !
- Détailler le raisonnement afin de bien exposer les étapes conduisant au résultat
- Structurer l'argumentation
- Renforcer sa culture générale sur l'organisation des collectivités territoriales, leur fonctionnement (services supports) ainsi que sur la méthode projet.

IV- La fixation des seuils d'admissibilité

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites, et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Il a ensuite fixé comme suit les seuils d'admissibilité :

Concours externe : 469 admissibles

- Administration générale : 395 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10,00 sur 20
- Gestion du secteur sanitaire et social : 25 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10,50 sur 20
- Analyste : 5 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10,00 sur 20
- Animation : 14 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10,00 sur 20
- Urbanisme et développement des territoires : 30 admissibles avec une barre d'admissibilité de 12,00 sur 20

Concours interne : 864 admissibles

- Administration générale : 731 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10,75 sur 20
- Gestion du secteur sanitaire et social : 51 admissibles avec une barre d'admissibilité de 12,00 sur 20
- Analyste : 11 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10,25 sur 20
- Animation : 35 admissibles avec une barre d'admissibilité de 13,00 sur 20
- Urbanisme et développement des territoires : 36 admissibles avec une barre d'admissibilité de 12,50 sur 20

Concours de 3^{ème} voie : 175 admissibles

- Administration générale : 152 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10,75 sur 20
- Gestion du secteur sanitaire et social : 8 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10,75 sur 20
- Analyste : 1 admissible avec une barre d'admissibilité de 10,25 sur 20
- Animation : 8 admissibles avec une barre d'admissibilité de 13,00 sur 20
- Urbanisme et développement des territoires : 6 admissibles avec une barre d'admissibilité de 12,00 sur 20

Soit un total de 1 508 candidats admissibles pour 820 postes ouverts (1,83 admissibles par poste).

V- Le profil des candidats admissibles

Répartition des candidats admissibles dans les différentes tranches d'âge

Tranches d'âge	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Moins de 20 ans	0	0	0	0
21 à 30 ans	308	34	8	350
31 à 40 ans	123	391	56	570
41 à 50 ans	31	341	86	397
51 ans et plus	7	98	25	130
Total	469	864	175	1508

Origine géographique des candidats admissibles

Provenance	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Paris	94	25	7	126
Petite Couronne	117	162	29	308
Grande Couronne	58	157	23	238
Seine et Marne	18	59	8	85
Dom Tom	19	74	17	110
Province	163	387	91	641
	469	864	175	1508

Les franciliens, qui représentaient 55 % des présents sont représentés à hauteur de 50 % parmi les admissibles.

42,51 % des admissibles sont originaires de province, ils représentaient 36,82 % des inscrits. On constate donc que les provinciaux réussissent mieux que les franciliens. Les candidats des départements ultra marins sont représentés à hauteur de 7,29% parmi les admissibles, alors qu'ils représentaient 7,69 % des présents.

Les candidats admissibles des trois voies de concours déclarent à hauteur de **30,11 %** avoir suivi une formation de préparation dispensée par le CNFPT. Ils n'étaient que 22 % parmi les présents, ce qui démontre encore une fois que les candidats préparés par le CNFPT sont mieux armés que les autres face aux épreuves écrites du concours.

Seuls 14 % des admissibles ne déclarent aucun travail particulier de préparation (ils représentaient 20,3 % des présents). 45,6 % des admissibles déclarent s'être préparés seuls (48,10 % des présents).

VI- Le niveau des candidats à l'oral

Le niveau des candidats du concours externe

Spécialités	Admissibles	Epreuve d'entretien (coeff.5)					
		Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes = ou > à 10	Notes < 5	Moyenne de l'épreuve Coef. 5
Administration générale	395	388	20,00	3,00	280	11	12,39
Gestion du secteur sanitaire et social	25	23	16,50	3,50	7	1	8,78
Analyste	5	5	18,25	4,75	3	1	10,95
Animation	14	14	15,50	5,00	9	0	10,64
Urbanisme et développement des territoires	30	30	18,00	6,00	28	0	13,67
TOTAL	469	460	20,00	3,00	327	13	12,23

Le niveau des candidats du concours interne

Spécialités	Admissibles	Epreuve d'entretien (coef. 5)					
		Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes = ou > à 10	Notes < 5	Moyennes
Administration générale	731	717	20,00	3,00	485	14	11,76
Gestion du secteur sanitaire et social	51	49	18,50	4,00	35	2	12,14
Analyste	11	10	16,50	8,00	7	0	12,20
Animation	35	35	19,50	7,00	30	0	13,74
Urbanisme et développement des territoires	36	35	18,50	5,50	25	0	11,59
TOTAL	864	846	20,00	3,00	582	16	11,86

Le niveau des candidats du concours troisième concours

Spécialités	Admissibles	Epreuve d'entretien (coef. 5)					
		Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes = ou > à 10	Notes < 5	Moyennes
Administration générale	152	148	20,00	2,50	94	5	11,29
Gestion du secteur sanitaire et social	8	8	15,00	5,00	4	0	10,19
Analyste	1	1	7,50	7,50	0	0	7,50
Animation	8	7	17,00	6,00	6	0	12,29
Urbanisme et développement des territoires	6	6	17,50	8,00	4	0	12,50
TOTAL	175	170	20,00	2,50	108	5	11,30

Remarques du jury sur l'épreuve d'entretien

Le format de l'épreuve d'entretien est similaire dans les trois voies de concours. D'une durée de 25 minutes, dont 10 minutes au plus de présentation, cette épreuve est affectée d'un coefficient 5. Pour rappel, les candidats des trois voies de concours ne subissaient qu'une unique épreuve orale d'entretien. En application de l'article 6 du décret n° 2022-529 du 12 avril 2022, portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours ou examens de la fonction publique territoriale, l'épreuve orale obligatoire de langue vivante étrangère du concours externe, et l'épreuve orale facultative de langue des concours interne et de troisième voie étaient en effet suspendues pour cette session 2022, en raison de la crise sanitaire.

Les points forts des candidats	Les points à améliorer
Exposés préparés et construits qui valorisent le parcours et les compétences	Présentations souvent trop chronologiques et linéaires : les compétences transposables sont souvent peu mises en avant
Bonne gestion du temps	Confusion entre tâches et compétences
Qualité de l'expression orale et clarté du propos	Manque d'un plan ou d'un fil conducteur dans l'exposé
Motivation et intérêt pour le service public démontrés	De réelles difficultés pour la plupart des candidats à s'extraire de leur environnement professionnel quotidien, et à s'interroger sur leur pratique
Des connaissances de l'actualité des collectivités territoriales plutôt bien maîtrisées, avec des réponses argumentées	Manque de connaissances et de curiosité hors de leur domaine de prédilection
Curiosité professionnelle et bonnes connaissances des dispositifs et du cadre légal	Des réponses qui manquent de synthèse, d'analyse, de transversalité et de positionnement personnel, et qui sont parfois trop descriptives
Une bonne lecture des enjeux sociétaux, et une bonne capacité, chez certains candidats, à les interpréter	Un manque d'analyse sur les grands enjeux des politiques publiques
Des connaissances et une technicité très souvent en rapport avec l'environnement professionnel	Manque de culture administrative et territoriale sur certains profils : des candidats très ancrés dans leur pré-carré, notamment les profils « informatique » ou « communication », et peu curieux du fonctionnement des collectivités
De bonnes connaissances managériales sur le plan théorique	Manque de pragmatisme sur les mises en situation managériales
Des réflexes managériaux présents, qui concilient prise en compte de l'agent et respect de l'administration	Positionnement par rapport à la hiérarchie et aux élus parfois inadapté
Un niveau des candidats du concours externe plus élevé que lors des sessions précédentes	Difficultés à se projeter de manière opérationnelle dans les situations de gestion de projet et de management

Le jury invite les candidats à réellement prendre conscience des attentes du cadre d'emplois, en s'ouvrant notamment aux domaines de compétences éloignés de leur pratique quotidienne et en faisant preuve d'esprit critique sur les sujets d'actualité. Les candidats doivent être attentifs à développer leurs réponses en illustrant leurs propos, en étant plus concrets, et en travaillant la qualité de leur expression orale. Ils ne doivent pas omettre de situer les questions dans leur contexte légal et réglementaire avant d'y apporter réponse. En outre, la méthodologie de projet doit impérativement être connue.

Le jury conseille également aux candidats :

- de mieux valoriser leurs acquis dans l'exposé liminaire, d'oser l'originalité, par exemple en présentant une expérience professionnelle particulière,
- de réfléchir à leur projet professionnel avant l'entretien, afin de dynamiser la présentation,
- de s'intéresser à l'actualité sociale et aux grands enjeux des politiques publiques,
- de connaître l'ensemble des compétences des collectivités,
- de maîtriser les fondamentaux (budget, marchés, hiérarchie des normes),
- de s'extraire de leur environnement quotidien pour "prendre de la hauteur",
- de mieux maîtriser l'environnement territorial, et pas seulement dans leur domaine de compétence,
- d'appréhender les deux aspects d'une question (problématique et cadre) et de ne pas hésiter à prendre position,
- d'illustrer et problématiser leurs propos,
- de contextualiser et organiser leurs réponses,
- d'« investir » réellement les mises en situation,
- d'affirmer leur positionnement en tant que cadre.

VII- La fixation des seuils d'admission

Il convient de préciser que compte tenu d'une homogénéité suffisante des notes attribuées aux épreuves orales par les différents jurys d'entretien, il n'a pas été procédé à une péréquation des notes.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne dans la limite de 25 %. Les concours étant ouverts par spécialité, les transferts de postes s'effectuent au sein d'une même spécialité.

En outre, « lorsque l'application des règles visant à modifier la répartition des postes conduit à calculer un nombre de postes qui n'est pas un entier, ce nombre est arrondi à l'entier supérieur (article 19 du décret n° 2013-593). »

Les possibilités de transferts sont donc les suivantes :

Spécialités	Postes ouverts			Total des postes ouverts par spécialité	Total des postes transférables par spécialité
	Concours externe	Concours interne	Troisième concours		
Administration générale	426	213	71	710	178
Gestion du secteur sanitaire et social	24	12	4	40	10
Analyste	6	3	1	10	3
Animation	18	9	3	30	8
Urbanisme et développement des territoires	18	9	3	30	8
Total	492	246	82	820	-

Le jury, compte tenu des résultats des candidats, décide donc de modifier le nombre de places ouvertes aux concours externe, interne et de troisième voie.

Dans la spécialité administration générale, le jury décide de transférer 4 postes du troisième concours et 171 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 67 postes au concours de troisième voie, 255 postes au concours externe et 388 postes au concours interne.

Dans la spécialité gestion du secteur sanitaire et social, le jury décide de transférer 9 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 4 postes au concours de troisième voie, 15 postes au concours externe et 21 postes au concours interne.

Dans la spécialité analyste, le jury décide de transférer 1 poste du troisième concours et 2 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : aucun poste au concours de troisième voie, 4 postes au concours externe et 6 postes au concours interne.

Dans la spécialité animation, le jury décide de transférer 8 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 3 postes au concours de troisième voie, 10 postes au concours externe et 17 postes au concours interne.

Dans la spécialité urbanisme et développement des territoires, le jury décide n'opérer aucun transfert.

Sur cette base, le jury a ensuite fixé comme suit les seuils d'admission

Spécialité Administration générale :

Troisième concours : 67 admis avec une barre d'admission de 11.83 sur 20
Concours externe : 255 admis avec une barre d'admission de 11.27 sur 20
Concours interne : 388 admis avec une barre d'admission de 11.83 sur 20

Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social :

Troisième concours : 4 admis avec une barre d'admission de 12,11 sur 20
Concours externe : 15 admis avec une barre d'admission de 10,27 sur 20
Concours interne : 21 admis avec une barre d'admission de 13.19 sur 20

Spécialité analyste :

Troisième concours : aucun admis avec une barre d'admission de 10,00 sur 20
Concours externe : 4 admis avec une barre d'admission de 10,08 sur 20
Concours interne : 6 admis avec une barre d'admission de 11,28 sur 20

Spécialité animation :

Troisième concours : 3 admis avec une barre d'admission de 14,06 sur 20
Concours externe : 10 admis avec une barre d'admission de 10,50 sur 20
Concours interne : 17 admis avec une barre d'admission de 14,44 sur 20

Spécialité Urbanisme et développement des territoires :

Troisième concours : 3 admis avec une barre d'admission de 13,67 sur 20

Concours externe : 18 admis avec une barre d'admission de 13,42 sur 20

Concours interne : 9 admis avec une barre d'admission de 14,00 sur 20

VIII- Le profil des candidats admis

Répartition par âge et sexe.

Les lauréats appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 31 à 40 ans. C'est en externe que les lauréats sont les plus jeunes. C'est en interne que les plus de 50 ans sont les plus nombreux.

Tranches d'âges	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30	73	136	4	18	1	4	78	158
31 - 40	23	52	45	182	5	25	73	259
41 - 50	8	9	27	128	9	28	44	165
51 et plus	0	1	5	32	0	5	5	38
Total	104	198	81	360	15	62	200	620

Les candidats originaires des régions réussissent mieux. Ils sont en effet représentés à hauteur de 41,95 % parmi les lauréats alors qu'ils n'étaient que 35,83 % parmi les présents aux épreuves écrites (+ 6 points).

Les lauréats des trois voies de concours déclarent à hauteur de 32,93 % avoir suivi une formation de préparation dispensée par le CNFPT. Ils n'étaient que 21,32 % parmi les présents aux écrits, ce qui démontre que les candidats préparés par le CNFPT sont bien mieux armés que les autres face aux épreuves du concours.

13,41 % des lauréats ne déclarent aucun travail de préparation (ils représentaient 21,13 % des présents et 13,99 % des admissibles). 44,27 % des lauréats déclarent s'être préparés seuls (48,58 % des présents et 45,62 % des admissibles).

Comme lors des sessions précédentes, le jury note, pour le regretter, la porosité très forte entre les trois voies ; de très nombreux candidats externes sont de jeunes actifs ayant déjà effectué quelques années en qualité d'agent contractuel en collectivité, à l'instar des plus jeunes candidats internes, présentant le même profil, et de certains candidats du troisième concours qui utilisent parfois cette voie sans présenter une expérience différente de celle d'un cadre contractuel en collectivités locales. Cette proximité est parfois déconcertante pour les jurys d'entretien, contraints de respecter les règles propres aux épreuves de chaque concours, alors que les candidats ont des profils similaires.

Conseils aux futurs candidats

Le nombre important de candidats inscrits atteste l'intérêt pour ce concours, tout en augmentant sa sélectivité.

Le fait que les concours interne et de troisième voie ne comportent pas à proprement parler d'épreuves de connaissances ne doit pas conduire les candidats à se dispenser d'une préparation personnelle réelle, laquelle ne peut s'improviser quelques semaines avant les épreuves. Sont effectivement reçus les plus motivés et préparés, le niveau de sélection sur ces deux voies de concours étant particulièrement élevé. On notera d'ailleurs la réussite globale des candidats ayant bénéficié d'une préparation assurée par le CNFPT.

Le jury invite les candidats à prendre connaissance de la notice et des notes de cadrage avant la finalisation de leur inscription. La lecture de ces documents, qui rappellent notamment les attendus des épreuves, les éclairera sur le choix de la voie de concours et de la spécialité.

Toutes les épreuves doivent être préparées sérieusement. En outre, un emploi d'encadrement dans la fonction publique territoriale oblige à faire preuve au quotidien d'une réelle curiosité intellectuelle et d'un esprit d'ouverture, notamment en raison des profondes évolutions auxquelles sont actuellement confrontés les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Les candidats doivent donc démontrer leur capacité à accéder à un cadre d'emplois de catégorie A en assumant les missions et les responsabilités correspondantes, ils doivent faire preuve de réelles capacités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de proposition. Le jury conseille en outre aux candidats de travailler la méthodologie de conduite de projet et les fondamentaux de la gestion administrative et de se tenir informés de l'actualité.

Les candidats doivent se préparer à l'oral d'admission avant même de connaître les résultats de l'admissibilité, ils doivent être particulièrement attentifs à l'orthographe et à la syntaxe dont la maîtrise est attendue, s'agissant de cadres. En effet, les copies comportant trop de fautes sont sanctionnées.

Pour conclure, la session 2022 de ce concours, organisé pour la quatrième fois par le CIG de la petite couronne, s'est révélée un peu moins sélective que les deux précédentes sessions. En effet, un peu plus de 11% des candidats présents aux épreuves écrites deviennent lauréats.

La préparation et l'organisation des épreuves, tant écrites qu'orales, se sont déroulées dans d'excellentes conditions sans qu'aucun incident n'ait été à déplorer. Il en fut de même pour les réunions du jury qui se sont tenues dans une excellente ambiance avec des débats sereins et des décisions largement consensuelles. Tout cela est à mettre à l'actif de l'équipe de la direction des concours du CIG de la petite couronne qui a fait preuve une fois de plus d'un grand sens de l'organisation, d'une grande rigueur, et d'un remarquable professionnalisme. L'ensemble des membres du jury n'ont pu que le constater. Qu'elle en soit remerciée.

Fait à Pantin, le 12 juin 2023

La Présidente du jury,

Anne-Sophie DOURNES
Administratrice territoriale,
Directrice générale des services de la ville de Saint-Denis